



**ARRETE N° 2017-039 portant délégation de signature  
au vice-président du conseil d'administration (CA)**

**L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble**

- Vu** Le code de l'éducation ;
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Vu** Le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies;
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 21 novembre 2017 portant élection de Monsieur Pierre BENECH en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** La délibération du conseil d'administration en date du 21 novembre 2017 portant élection de Monsieur Bernard PENZ en qualité de vice-président.

---

**ARRETE**

---

**Article 1**

Délégation de signature est donnée par l'administrateur général, à **Monsieur Bernard PENZ**, vice-président du conseil d'administration, en charge des finances à l'effet de signer, tous les actes administratifs et financiers relatifs à l'administration de l'établissement.

**Article 2**

Le directeur général des services et l'agent comptable sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié au(x) bénéficiaire(s) et affiché aux lieux prévus à cet effet dans les locaux des services d'établissement et dans ceux des composantes.

Fait à Grenoble, le 21 novembre 2017

L'administrateur général

SIGNE

Pierre BENECH

Vu et pris connaissance de la présente délégation

SIGNE

Bernard PENZ